

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS.

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis No 27/90 concernant les conventions entre la Commune de Prangins et les propriétaires des parcelles 192, 615, 612, 282, 614, 304 et 67. Demande de ratification par le Conseil communal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de MM Pierre Muller, Jacques Moser, Didier Prod'hom, Pierre Siber (excusé) et André Schaffter Président, s'est réunie le mercredi 14 novembre 1990.

M. J.-P. Frutiger Syndic et Municipal responsable du préavis a assisté à cette séance et a répondu avec clarté aux questions posées. Nous le remercions vivement.

Après des années de tractations infructueuses et de procès avec les anciens propriétaires de la parcelle No 67, nous sommes appelés aujourd'hui à ratifier les conventions signées par tous les propriétaires des parcelles 192, 615, 612, 282, 614, 304 et 67. Cette ratification va permettre à la Commune de demander la radiation de la servitude No RF128'157 qui grève notre salle de gymnastique et son préau.

La Municipalité pourra dès lors permettre l'utilisation de la salle de gymnastique et du préau dans des conditions normales.

Nous remercions Mme et M Lambert, les nouveaux propriétaires de la parcelle No 67, d'avoir signé la convention avec la Commune de Prangins.

CONCLUSIONS

A l'unanimité, la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 27/90 traitant la demande de ratification par le Conseil communal des conventions signées entre le Commune de Prangins et les propriétaires des parcelles 192, 615, 612, 282, 614, 304 et 67,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/

de ratifier les conventions des 29 juillet 1986 et 5 novembre 1990 permettant l'établissement de la réquisition pour le Registre foncier prévoyant la radiation de la servitude No RF 128'157 en tant qu'elle concerne la parcelle de la Commune de Prangins.

La Commission:

Pierre Muller



Jacques Moser



Didier Prod'hom



(rapporteur)

André Schaffter

